



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Equipement, logement et transports : personnel

Question écrite n° 60772

Texte de la question

M Jean Proriot attire l'attention de Mme le ministre de l'environnement sur la situation des inspecteurs des sites. Charges de la protection du patrimoine, de la nature et du paysage, ils sont de plus en plus sollicités alors que la situation se dégrade en raison de l'insuffisance de crédits pour l'étude et la mise en valeur des sites protégés ou à protéger, et du manque d'effectifs. Afin d'effectuer correctement leur mission, ils demandent : 1o la reconnaissance explicite de leur fonction par la création d'un statut ; 2o l'accroissement de leurs effectifs et des moyens mis à leur disposition ; 3o le déblocage de leur situation salariale ; 4o la mise en place d'une véritable politique des sites et des paysages. En conséquence, il lui demande quelles dispositions elle entend prendre pour satisfaire les revendications des soixante inspecteurs des sites de France.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de l'environnement a conscience des problèmes évoqués par les membres du parlement qui sont intervenus en faveur des inspecteurs des sites, Il est exact que ces agents qui assument sur le terrain auprès des directeurs régionaux de l'environnement des missions extrêmement importantes pour la protection des sites naturels et urbains et des paysages sont en nombre insuffisant. D'autre part leur statut matériel n'est pas à la hauteur de l'importance de leurs missions. Un accroissement de postes a été demandé au budget de 1993 afin de renforcer les moyens d'action des directions régionales de l'environnement dans ce secteur. Si l'augmentation des effectifs des inspecteurs des sites et la promotion individuelle de chacun d'eux est un souci permanent du ministre de l'environnement, en revanche il n'est guère envisageable de créer un statut propre aux inspecteurs des sites compte tenu de la faiblesse de leurs effectifs.

Données clés

Auteur : [M. Proriot Jean](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60772

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 août 1992, page 3615